

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Besançon **Modification n°12 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté URB.24.08.A63 du 20 août 2024, la Présidente de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°12 du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Besançon.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 31 jours consécutifs,

Du mercredi 11 septembre 2024 à 09h00 au vendredi 11 octobre 2024 à 17h00 inclus.

La procédure de modification n°12 du PLU de Besançon n'est pas soumise à évaluation environnementale.

La Présidente du Tribunal administratif de Besançon a désigné Mme Cécile MATAILLET en qualité de commissaire-enquêtrice et Mme Edith CHOFFOUT en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Besançon – Direction Urbanisme Projets Planification – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique – Mairie de Besançon – Direction Urbanisme Projets Planification – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public :

- **En Mairie, 2 rue Mégevand, Salle Enquêtes publiques (Entrée B, 3^{ème} étage) :**
 - **Le mercredi 11 septembre de 9h00 à 11h00 ;**
 - **Le vendredi 20 septembre de 15h00 à 17h00 ;**
 - **Le vendredi 11 octobre de 15h00 à 17h00.**
- **En Mairie, 6 rue Mégevand, Salle Jean Minjot :**
 - **Le samedi 28 septembre de 9h00 à 11 h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Besançon – Direction Urbanisme Projets Planification – 2 rue Mégevand – 25000 Besançon ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Commune de Besançon – Madame la commissaire enquêtrice
Enquête publique – Modification n°12
2 rue Mégevand – 25034 BESANCON cedex.

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5600>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-5600@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Mickaël Obin, chef de projets, Direction Urbanisme Projets Planification, 2 rue Mégevand, 25000 BESANCON ou au 03.81.61.51.21 ou mickael.obin@grandbesancon.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie en Mairie, Direction Urbanisme Projets Planification, 2 rue Mégevand, entrée B, 3^{ème} niveau aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de modification n°12 du PLU de Besançon.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président en charge
du PLUi et de l'Urbanisme opérationnel,
Aurélien LAROPPE